

ASSEMBLÉE NATIONALE12 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 92

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Jolivet, M. Lam, M. Moulliere, Mme Lise Magnier, Mme Poussier-Winsback, Mme Le Hénanff, M. Plassard et M. Berrios

ARTICLE 22

À la fin de l'alinéa 48, supprimer le mot :

« commerciaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le terme "commerciaux" qui est un pléonasme, puisque par définition un conteneur est destiné au transport ou au stockage de marchandises, donc toujours commercial.

Le simple terme "conteneur" est donc suffisant.